

VP Bank SA, Vaduz

Rachat d'actions nominatives propres A sur la ligne de négoce ordinaire à la SIX Swiss Exchange

Le conseil d'administration de VP Bank SA, Aeulestrasse 6, 9490 Vaduz, Liechtenstein, («VP Bank»), a été autorisé par l'assemblée générale du 24 avril 2015, à racheter ses propres actions jusqu'à un maximum de 10% du capital-actions inscrit au registre de commerce. Sur la base de cet autorisation VP Bank a décidé de racheter au maximum 180'000 actions nominatives propres A de CHF 10 nominale chaqu'une (correspondant à 2.72% du capital et à 1.50% des droits de vote). Les actions nominatives A rachetées serviront à des acquisitions futures ou des buts du Treasury Management.

La VP Bank ne détiendra en aucun cas plus d'actions nominatives propres A qu'il n'est autorisé en vertu de la décision de l'assemblée générale susmentionnée (max. 601'500 unités, correspondant à 10% des capital-actions des actions nominatives A).

En plus, la VP Bank a décidé de racheter au maximum 456'554 actions nominatives propres B non listées de CHF 1 nominale chaqu'une (correspondant à 0.69% du capital et 3.80% des droits de vote) sur une offre de rachat à prix fixe de CHF 21.30. Le rachat des actions nominatives propres B sera effectué par VP Bank et ne fait pas partie de l'offre de rachat. Les actionnaires nominatives seront informés séparément par lettre datée du 26 juin 2018.

Le capital-actions de VP Bank inscrit actuellement dans le registre du commerce se monte à 66'154'167 CHF, divisé en 6'015'000 actions nominatives A de 10 CHF nominale chaqu'une et 6'004'167 actions nominatives B non cotées de 1 CHF nominale chaqu'une.

L'offre de rachat est exonérée du respect des dispositions sur les offres d'achat publiques sur la base du ch. 6.1 de la circulaire no 1 du 27 juin 2013 de la Commission des offres publiques d'acquisition.

Durée

Les rachats débuteront le 27 juin 2018 et se termineront au plus tard le 28 juin 2019 à la SIX Swiss Exchange. La société n'est pas tenue de racheter à tous moments des actions nominatives propres A; elle tiendra compte, pour ces acquisitions, de la situation du marché. VP Bank se réserve le droit de terminer l'offre de rachat précocement.

Convention de délégation

Il s'agit d'une convention de délégation selon l'art. 124 al. 2 let. a et al. 3 OIMF en vertu de laquelle la Banque Cantonale de Zurich fait indépendamment des rachats en conformité avec les paramètres spécifiés entre la VP Bank et la Banque Cantonale de Zurich. Cependant, la VP Bank a le droit à tout moment d'abroger cette convention de délégation sans donner de raisons.

Volume maximal journalier de rachat

Le volume maximal journalier de rachat selon l'art. 123 al. 1 let. c OIMF est visible sur l'adresse internet suivante de VP Bank: www.vpbank.com/aktienrueckkauf

Publications des transactions

Les transactions selon Cm 27 de la circulaire n° 1 de la Commission des offres publiques d'acquisition du 27 juin 2013 s'effectue sur l'adresse internet de la VP Bank: www.ypbank.com/aktienrueckkauf

Informations non publiques

VP Bank certifie ne pas disposer d'informations non publiques susceptibles d'exercer une influence déterminante sur la décision des actionnaires.

Propres actions

A la date du 22 juin 2018 VP Bank détenait:

- directement ou indirectement 492'585 actions nominatives propres A (7.45% du capital et 4.10% des droits de vote); et
- directement ou indirectement 143'862 actions nominatives propres B (0.22% du capital et 1.20% des droits de vote).

Actionnaires détenant plus de 3% des droits de vote

Les ayant-droits économiques suivants détiennent plus de 3% du capital et des droits de vote de VP Bank:

Stiftung Fürstl. Kommerzienrat Guido Feger, Allgemeines Treuunternehmen, Mercotrust Aktiengesellschaft, Personalstiftung des Allgemeinen Treuunternehmens, tous avec domicile Vaduz, Fürstentum Liechtenstein (détenteur indirect: Stiftung Fürstl. Kommerzienrat Guido Feger, Vaduz, Fürstentum Liechtenstein)¹⁾

- 1'066'426 actions nominatives A (16.12% du capital et 8.87% des droits de vote)
- 4'530'047 actions nominatives B (6.85% du capital et 37.69% des droits de vote)

U.M.M. Hilti-Stiftung, Schaan, Fürstentum Liechtenstein (détenteurs indirects: Markus Thomas Hilti, Martin Matthias Hilti, tous avec domicile Schaan, Fürstentum Liechtenstein)¹⁾

- 546'963 actions nominatives A (8.27% du capital et 4.55% des droits de vote)
- 658'370 actions nominatives B (1.00% du capital et 5.48% des droits de vote)

Marxer Stiftung für Bank und Unternehmenswerte, Vaduz, Fürstentum Liechtenstein (détenteurs indirects: Renate Marxer (Vaduz), Peter Marxer jun. (Schaan), Florian Marxer (Vaduz), Isabella Marxer (Vaduz), Fürstentum Liechtenstein)¹⁾
– 756'589 actions nominatives A (11.44% du capital et 6.29% des droits de vote)

La VP Bank n'a pas connaissance des intentions des actionnaires quant à la vente d'actions nominatives A dans le cadre de l'offre de rachat.

1) Selon le rapport annuel 2017 de VP Bank.

Droit applicable et for judiciaire

Droit suisse. Le for judiciaire exclusif est Zurich.

Banque mandatée

La VP Bank a mandaté la Banque Cantonale de Zurich pour l'exécution de l'offre de rachat.

Numéro de valeur / ISIN / Symboles

Action nominative A VP Bank AG de CHF 10 nominal 31 548 726 / LI0315487269 / VPBN

Cet avis ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des art. 652a et 1156 du CO.

This offer is not being and will not be made, directly or indirectly, in the United States of America and/or to US persons and may be accepted only by Non-US persons and outside the United States of America. Accordingly, copies of this document and any related materials are not being, and may not be, sent or otherwise distributed in or into or from the United States of America, and persons receiving any such documents (including custodians, nominees and trustees) may not distribute or send them in, into or from the United States of America.

